
Date de Convocation

30/09/2025

Date d’Affichage

01/10/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 12

Votants 15

OBJET :

**Admission de créances
en non valeur**

L’an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Gilles RONSE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le service de gestion comptable lui a transmis deux listes afin d’admettre des créances en non valeur.

La première liste reprend les créances jugées irrécouvrables : il s’agit de créances dont le montant est inférieur au seuil de poursuite, ou pour lesquelles le créancier a déménagé à l’étranger ou est décédé.

La liste de ces créances est la suivante :

Exercice	Numéro du titre	Montant
2023	478	20,60 €
2023	1495	37,20 €
2023	1439	49,60 €
2023	1729	49,60 €
2021	1159	50,00 €
Total		207,00 €

La deuxième liste correspond aux créances éteintes (clôture suite à surendettement). La liste de ces créances est la suivante :

Exercice	Numéro du titre	Montant
2024	1401	24,80 €
2024	1782	37,20 €
2024	1594	46,50 €
Total		108,50 €

Le montant des admissions en non-valeur serait donc de 207 € à imputer au compte 6541 et 108,50 € à imputer au compte 6542.

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l’unanimité l’admission de l’ensemble de ces créances en non valeur.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 7 octobre 2025

Le Maire, Michel DUPONT

